La Lettre #7 - 2022

ÉDITORIAL

L’eau, un constat alarmant pour le bassin Seine Normandie

Les présidents des Agences de l’eau et des comités de bassin ont été saisis le 29 septembre dernier, par le Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires pour fournir un document de référence de planification de la politique de l’eau afin d’aboutir en janvier 2023 à un plan d’actions partagé. Le comité de Bassin de l‘Agence de l’eau Seine Normandie a engagé une

réflexion pour aboutir à la fin de l'année à des propositions d'actions à court, moyen et long terme. Rappelons que le Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 a été adopté en mars dernier après un long travail de concertation. Le comité de bassin prépare donc un plan d'actions basées sur les constats suivant :

Les masses d'eau se dégradent !

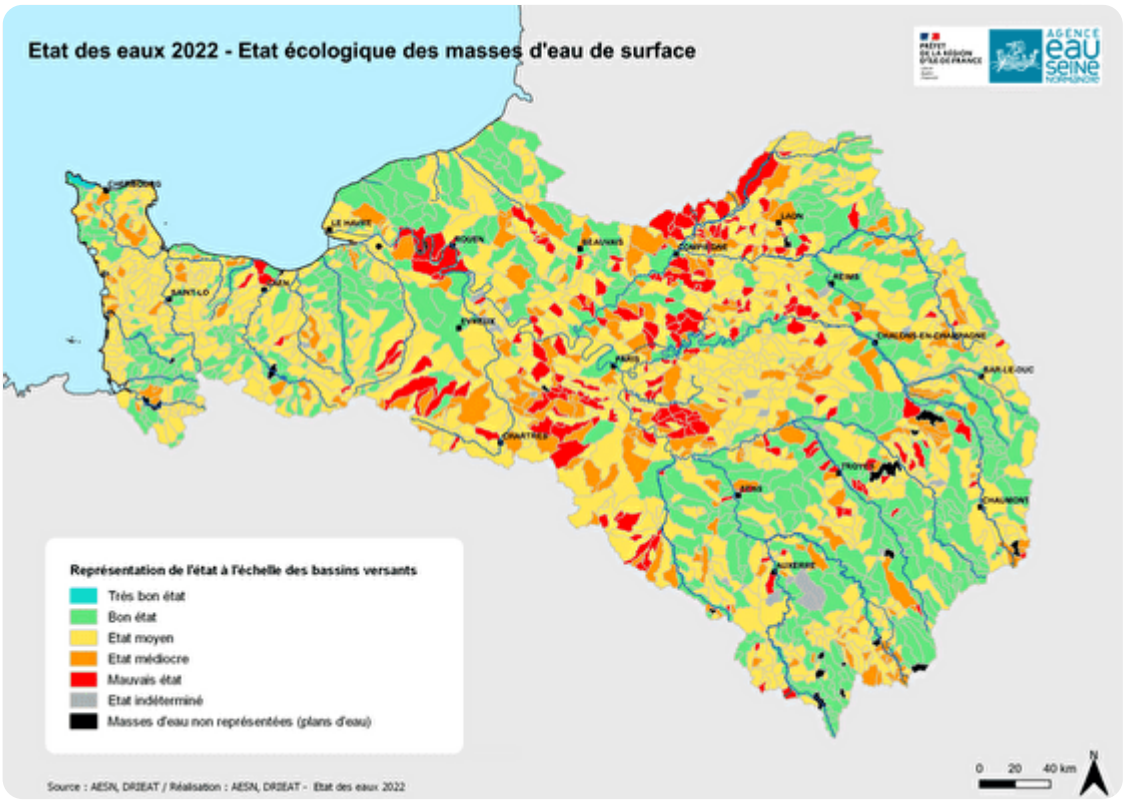

L'état des rivières s'est dégradé avec les masses d'eau en bon état qui ont diminué de 32 à 30% entre 2019 et 2022 alors que le SDAGE vise une amélioration de ces masses d'eau en bon état, soit 52% en 2027 ! On est loin du compte ! Il semble que les très petits et petits cours d'eau de l'amont sont le plus dégradés.

Pour les eaux souterraines, ce sont les nitrates et les pesticides qui polluent les masses d'eau. On sait et on l'a vu cet été que les nappes souterraines alimentent les cours d'eau. On comprend que cette pollution atteint les rivières.

Combien de temps cela va-t-il durer ? On peut prévoir qu'avec le réchauffement climatique la fréquence et l'intensité des sècheresses augmentent. Dans combien de temps l'agriculture productiviste va-t-elle changer ses pratiques pour se diriger vers

une agriculture moins gourmande en intrants et en eau et utilisant des semences adaptées au changement climatique ?

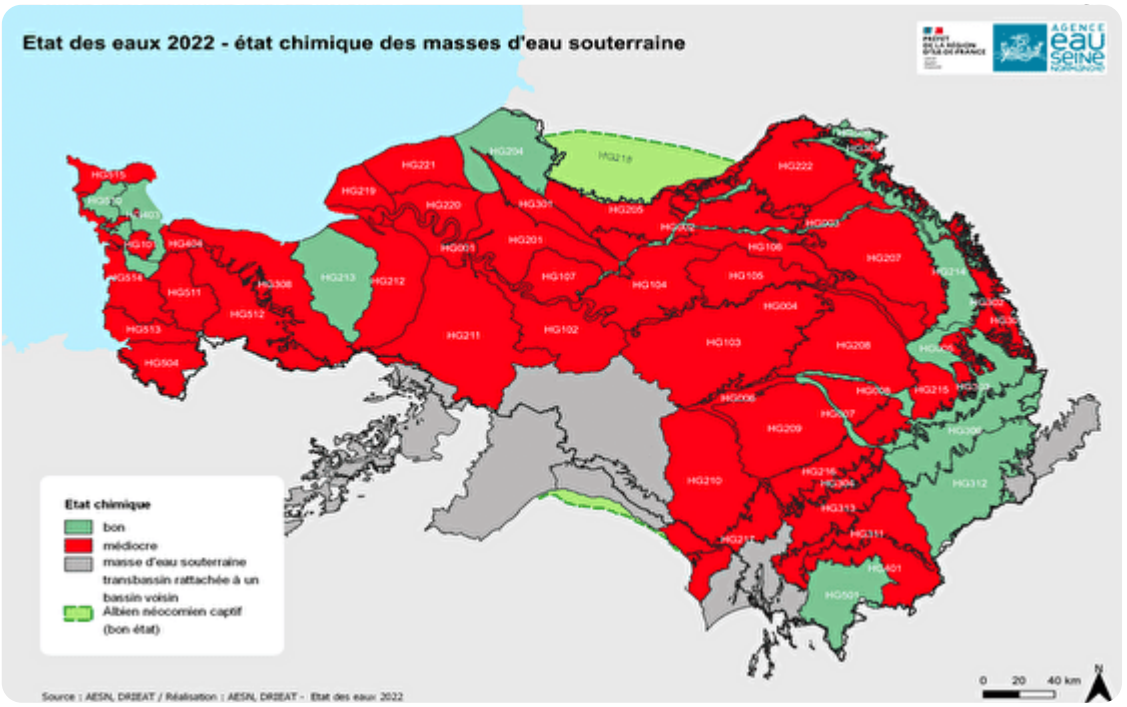

L'accès à une eau potable de qualité : de gros progrès à faire !

Les épisodes de sècheresse de 2022 ont révélé les faiblesses de la politique de l'eau :

- Depuis plusieurs années, la fermeture des captages se poursuit et peu d'actions de remédiation sont menées. L'Agence finance des interconnexions pour diluer la pollution et distribuer de l'eau potable mais les pollutions diffuses ne diminuent pas, au contraire.
- La lutte contre les fuites : sur 5 litres d'eau potable injectés dans le réseau, plus d'un litre est perdu avant consommation ! Comment sécuriser les approvisionnements ?
- Comment prévenir les pollutions diffuses sur les périmètres de protection de captage ?
- La création de bassines comme celles déjà prévues en Val d'Oise pour récupérer de l'eau de rivières ou de pluie pour arroser en été amplifiera fortement les pertes d'eau par évaporation et ne sera qu'un substitut passager reculant l'échéance d'une modification profonde des pratiques agricoles,

Une prise de compétences des collectivités locales, insuffisante en matière de protection de la ressource en eau

- Mise en œuvre d'une stratégie foncière pour préempter les aires d'alimentation des captages sensibles et prioritaires avec pour objectif une augmentation des surfaces de cultures à bas niveau d'intrant, en cohérence avec les dispositions du SDAGE.
- Poursuivre l'expérimentation des paiements pour services environnementaux tels que augmentation des surfaces en herbe et diminution des pollutions diffuses d'origine agricole.
- -développer plus fortement la filière en agriculture biologique (voir le rapport de la Cour des Comptes du 30 juin 2022).

Ces constats, et le plan d'actions du comité de bassin ne doivent pas faire oublier que la santé humaine est en jeu. Faudra-t-il envisager une action en justice des associations pour faire bouger les nombreux acteurs impliqués comme elles l'ont fait pour dénoncer la pollution de l'air en Conseil d'Etat?

Irène Nenner - Présidente d'Environnement 92 et membre du Comité de Bassin Seine Normandie

L'État va détruire des bureaux pour refaire des bureaux à Malakoff !

Les travaux de démolition de la tour tripode de l'INSEE, construite en 1974 par S. Lana et D. Honegger, implantée Porte de Vanves à l'entrée de Malakoff, va être démolie dans les mois à venir. **Pour quoi faire ? Une nouvelle tour de bureaux, à peine plus grande !**

Ainsi, **50 000 tonnes de béton, des milliers de tonnes d'acier** vont être mises à terre, transportées, broyées par près de mille camions pour reconstruire un immeuble de même nature, d'une superficie similaire, d'un usage identique.

Démolir produit massivement du CO2, et construire en produit plus encore. A l'échelle du seul béton armé qui compose ce bâtiment, ce sont **6 000 tonnes de CO2** qui seront émises en vain.

Les prévisions montrent qu'un réchauffement de + 1,5 °C sera atteint en 2030. A ce rythme et sans agir, nous ne saurons limiter le réchauffement climatique à + 2 °C d'ici à 2100.

La transformation du « déjà là », l'adaptation de l'existant sont une des armes de la lutte contre le dérèglement climatique.

La tour actuelle propose 32 500 m² de plateaux de bureaux. Le projet prévoit la construction d'une nouvelle tour, de 36 000 m², de même hauteur, avec une emprise au sol différente et malheureusement plus importante.

Plusieurs solutions sont envisageables pour apporter à la tour actuelle les 3 500 m² manquants : transformation du 1er sous-sol en niveau courant en nivelant le terrain sur son altimétrie basse ; prolongements de planchers ; ré-interrogation des besoins de surface (programme réalisé avant la crise sanitaire).

Une vague concertation a été organisée, sans publicité auprès des riverains, dont la fin du processus s'étendait au-delà du délai de recours des tiers sur le Permis de Démolir, ne permettant donc plus de l'attaquer.

Quant aux échanges lors de cette concertation, l'ouverture des débats pour un **contre-projet en restructuration** a sans cesse été écartée par l'État.

Le permis de démolir a été instruit et accordé par le Préfet des Hauts-de-Seine. Il en sera de même pour le Permis de Construire. **La mairie de Malakoff regrette de ne pas être plus consultée dans le développement de ce projet et demande à l'État de revoir le projet et de ne pas démolir la tour existante.**

L'association IN C'MALAKOFF demande à l'État de revoir sa copie et de restructurer la tour, afin d'en conserver la structure poteaux-poutres et les planchers béton.

Vous pouvez vous mobiliser :

- En signant la pétition en ligne demandant la restructuration de la tour.
- En adhérent à l'association IN C'MALAKOFF. Site web et RS en cours. Dans l'attente, contactez Sarah : s.tartarin@geranium-environnement.com // 06 35 02 30 80.
- En rejoignant les actions concrètes portées par l'association : information et tractages ; ateliers manuels divers ; animation des réseaux sociaux ; participation aux manifestations… et tout simplement en en parlant autour de vous.

Association IN C'MALAKOFF

Une initiative citoyenne pour renaturer la ville d'Issy-les-Moulineaux

Au vu de l'incidence toujours plus pesante des changements climatiques sur la vie des isséens et des bienfaits apportés par une renaturation de l'espace urbain, l'association ACTEVI s'interrogeait sur ce qu'elle pouvait proposer.

Par où commencer ? La municipalité avait émis quelques propositions et tenté quelques réalisations telle qu'une « forêt urbaine » sur l'esplanade du Foncet. Mais celles-ci demeuraient modestes. La « forêt urbaine » s'étend sur 125 m2 sur une place minérale d'une superficie peut-être 10 fois supérieure.

L'idée de l'aménagement de la place Corentin Celton nous est venue des isséens nombreux qui se plaignaient de cet espace triste, entièrement minéral. Désert la plupart du temps, tout au moins pour ce qui concerne la zone que n'occupe pas le marché. Ouverte à tous les vents, elle est glaciale l'hiver et torride l'été. De ce fait, faute d'équipements, elle n'est pas utilisée par les isséens et n'est qu'un lieu de passage.

Pour élaborer une proposition crédible, nous avons adopté une démarche méthodique en procédant par étapes :

1- une identification des contraintes techniques ou des conflits d'usage qui pourraient impacter le projet. Il est regrettable de constater qu'il ne nous a pas été possible d'obtenir des informations fiables auprès des services techniques de la mairie d'Issy, qui ne nous ont jamais répondu, ni en téléphonant à GPSO.

2- une sensibilisation par courriel de nos contacts (adhérents et sympathisants) pour valider l'intérêt de notre initiative citoyenne.

3- le recueil auprès des personnes intéressées de leurs idées

d'aménagement dont le regroupement de ces idées d'aménagement a permis d'identifier une dizaine de propositions dont celle de laisser la place en l'état.

4- le lancement d'un sondage auprès de nos contacts leur demandant de hiérarchiser la ou leurs préférences entre ces propositions.

Trois thèmes arrivent largement en tête dans la sélection des participants :
N° 1 : square végétalisé (retenu par 60 % des répondants),
N° 2 : terrasses de café (42 %),
N° 3 : bassin (37 %).
Il faut noter que dans le sondage, 9 personnes soit 10 % de l'échantillon souhaitent laisser la place en l'état.

Le square végétalisé, ayant obtenu le meilleur score, a donc été retenu. Il correspond d'ailleurs assez bien à la problématique du réchauffement climatique, comme évoqué ci-dessus, avec la nécessité de végétaliser la ville et de créer des îlots de verdure. La création d'un bassin, souhaité par 37 % de notre échantillon, possible d'intégrer au sein du square a également été envisagée.

C'est sur ces bases que l'association ACTEVI a élaboré une proposition concrète d'aménagement. Le dossier détaillé est téléchargeable sur le site d'ACTEVI.

Nous sommes convaincus de l'intérêt d'une telle réalisation même si nous sommes conscients que cette proposition d'aménagement est sans doute améliorable et n'aboutira que si les responsables au niveau notamment de la mairie d'Issy et de GPSO s'y intéressent et engagent une réflexion sur le sujet. L'urgence climatique avec la nécessité de végétaliser au maximum les espaces minéralisés comme l'est actuellement cette place devrait, nous l'espérons, favoriser leur adhésion.

Association ACTEVI

Projet de plantation à Fontenay aux Roses

Environnement 92 poursuit son programme de plantation dans les Hauts de Seine. La ville de Fontenay-aux-Roses a proposé comme emplacement, l'école de la Roue, qui comprend plusieurs corps de bâtiments autour de deux cours très minérales. La ville, appuyée par les parents d'élèves depuis les canicules de 2022, souhaite les désimperméabiliser et les végétaliser avec un bosquet de 10 jeunes arbres de 18/20 minimum (circonférence du tronc (cm) à 1 m du collet) dans chaque cour, soit 20 arbres au total. La ville propose d'en faire un projet pédagogique qui associera les élèves du CP au CM2 et leurs enseignants. Une rencontre avec les élus, une exposition et une conférence publique présentée par l'association sont prévues. La préparation du sol par les services de la ville, impose de mieux préciser l'emplacement des arbres pour éviter les réseaux et bien préparer les fosses de plantation. La convention entre l'association et la ville a été approuvée par le conseil municipal et les plantations devraient avoir lieu dans la première quinzaine de février 2023.

Sauvez les arbres du terrain BIC à Clichy !

Un projet immobilier de grande ampleur (80 000 m² soit environ 1 000 logements et des bureaux) est envisagé par la municipalité de Clichy sur un terrain de 4 hectares, anciennement propriété de l'entreprise BIC. La municipalité à lancé une enquête publique sur la modification du PLU de Clichy, à cause de ce projet.

Ce terrain de presque 4 hectares est aujourd'hui constitué d'arbres nombreux et variés, dont certains de grande hauteur, qui apportent de l'oxygène dans une ville très minérale et particulièrement carencée en espaces verts publics. Situé à proximité du corridor écologique de la Seine, ce site est également un refuge pour la faune et la flore. Or ces arbres sont menacés à cause de ce projet.

L'association « Valiton autrement » a participé à l'enquête publique et lancé une pétition qui a recueilli d'ores et déjà plus de 800 signatures. Les arbres et la biodiversité du site en sont l'enjeu !

Association « Valiton autrement »

Le projet de promenade bleue à Asnières

Ce projet vise à construire une promenade flottante le long de la berge de la Seine entre les ponts d'Asnières et de Clichy sur plus de 800 m de long. Il permettra de fournir aux habitants un espace de loisirs, un accès à la nature tout en préservant la végétation arborée, de renaturer les berges et favoriser la biodiversité de la faune et de la flore. Environnement 92 participe activement à une concertation organisée par la Commission nationale du Débat Public en présence d'une garante. Les arguments et recommandations fondés sur l'analyse des risques inondations, des risques liés aux atteintes à la biodiversité, les conflits d'usage sont développés dans un avis publié sur le site d'Environnement 92.

Un grand succès !

Les 7 et 8 novembre dernier Environnement 92 participait au colloque régional sur l'Eau de FNE Ile-de-France à la Mairie de Paris.

440 inscris au colloque ont assisté aux débats et échanges autour de la ressource en eau en Île-de-France dans un contexte de dérèglement climatique.

À Lire ou à offrir ce mois-ci !

Inutilité Publique

Frédéric Graber,

chez Amsterdam Eds

Beaucoup de projets sont dénoncés comme « inutiles et imposés » et font l'objet de multiples résistances. La conformité ou non d'in projet résultat d'une procédure administrative « L'enquête publique » mise en scène par excellence du consentement. La notion d'utilité publique est au cœur de leur légitimation par les pouvoirs publics.

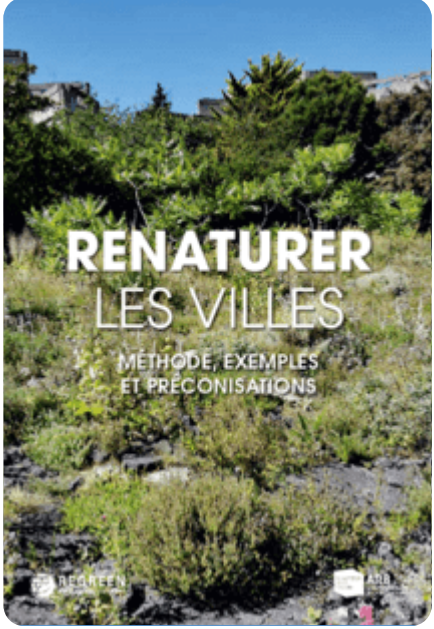

Renaturer les villes par l'Agence Régionale de Biodiversité

La renaturation des milieux urbains représente un défi majeur à la fois pour mettre en œuvre la stratégie zéro artificialisation nette sur son territoire, et pour rendre nos villes plus perméables au vivant, plus végétalisées et plus agréables à vivre.

Adhérez à Environnement 92

- Personne Morale < 10 personnes : 15€
- Personne Morale > 10 personnes : 45€ + 0,35€ par adhérent.
- Particulier : 15€
- Étudiant & Chômeur : 5€

ENVIRONNEMENT 92

environnement92@gmail.com

Siège social : 16 rue de l'Ouest - 92100 Boulogne Billancourt

Directrice de publication : Irène Nenner
Comité de lecture : Michel Riottot, Clotilde Norguet, Bernard Hammer, Agnès Bauche

Copyright © 2022 ENVIRONNEMENT 92
16 Rue de l'Ouest, 92100 Boulogne-Billancourt, France